

# Bertry infos

[www.bertry.fr](http://www.bertry.fr)

**Ecoles**



**Budget**



**La fibre**



**Salle des fêtes**



- **Piste cyclable**
- **Stationnement**
- **Déjections canines**
- **Assainissement**
- **Fête communale**

**I.P.N.S.**

**Juin 2018**



## Mairie :

Tél : 03 27 75 18 02

Fax : 03 27 75 14 11

Mail : [mairiedebertry@orange.fr](mailto:mairiedebertry@orange.fr)

Du lundi au vendredi :

8h30 - 12h30 / 14h - 17h

Le samedi : 9h - 12h

## SAMU : 15

## Sapeurs pompiers : 18

## Gendarmerie : 17

## Pharmacie de garde : [www.servigardes.fr](http://www.servigardes.fr)

## Communauté de Communes :

Tél : 03 27 75 84 79

Site : [www.caudresis-catesis.fr](http://www.caudresis-catesis.fr)

## Pour plus d'informations sur :

- La collecte de vos déchets
- La réparation ou le remplacement d'un bac ou d'un couvercle cassé (service gratuit)
- Les horaires des déchèteries
- La carte d'accès aux déchèteries (Pass'déchets)

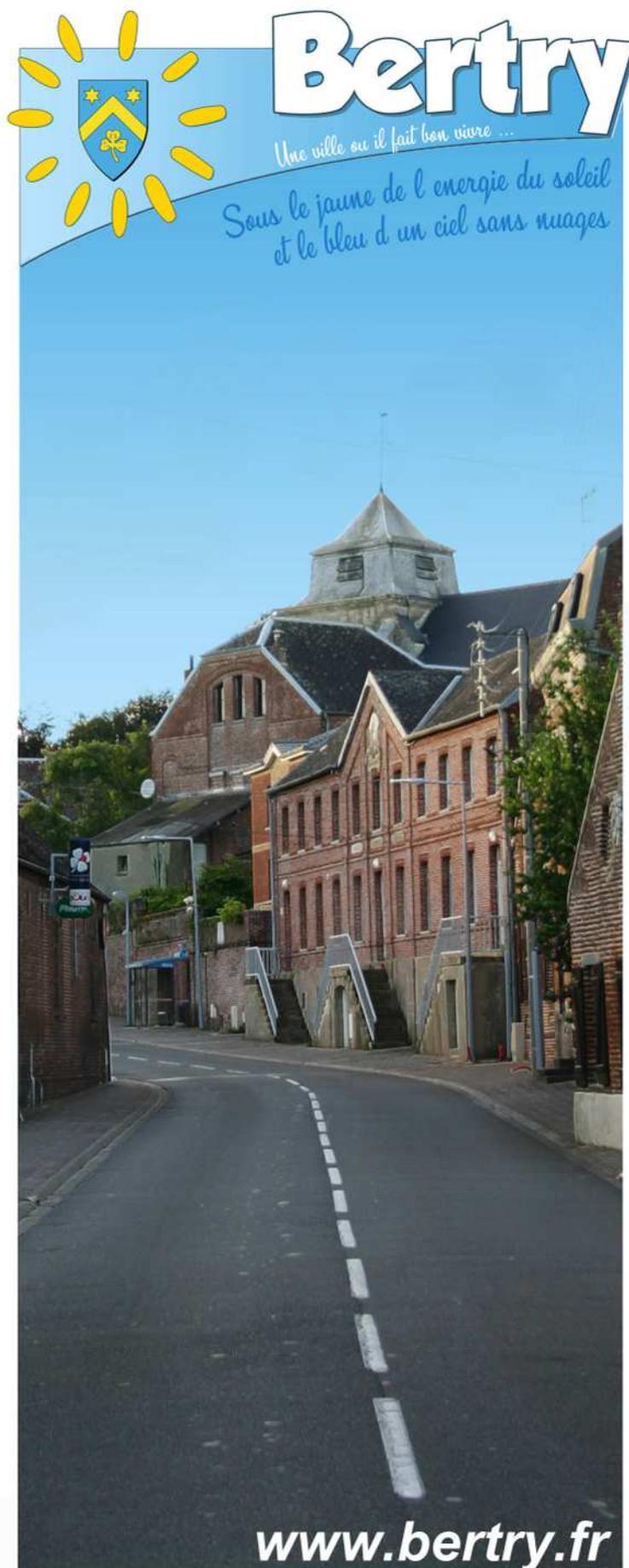
Tél : 08 00 77 55 37

Site : [www.siaved.fr](http://www.siaved.fr)

## Le site internet et sa newsletter :

Des articles présentant la «vie» du village paraissent régulièrement sur le site de la commune. Ils sont généralement présentés quelques jours sur la page d'accueil avec parfois un lien vers un reportage plus long, les manifestations sont également mises en ligne.

abonnez vous à la «newsletter» en cliquant sur «S'abonner» et remplissez les cases **NOM**, **PRENOM** et **ADRESSE MAIL** et recevez toutes les nouvelles de la commune.



Lors du dernier Conseil Municipal, les élus ont voté le budget primitif de l'année 2018. Baisse des dotations de l'État, menaces sur la taxe d'habitation, hausse des charges fixes, difficultés à percevoir des subventions, sont autant de contraintes qui planent sur les finances de nos communes et auxquelles nous devons continuellement faire face pour équilibrer nos budgets.

Conformément à nos engagements, les impôts communaux n'ont pas augmenté et les taux d'imposition de notre commune se situent même en deçà de la moyenne départementale.

Malgré tout, des questions essentielles se posent et restent en suspens, principalement dans le cadre des exonérations, voire même peut-être de la suppression à moyen terme de la taxe d'habitation. Aujourd'hui, l'État promet de la compenser à l'euro près, mais l'on ne peut que s'interroger sur la manière dont l'État contrebalancera la perte de ces milliards d'euros. Nous verrons...

Ce printemps déjà bien engagé et relativement ensoleillé doit nous redonner espoir, tant la conjoncture économique semble enfin s'améliorer, ouvrant probablement des perspectives d'avenir à notre jeunesse qui a un besoin urgent de décrocher un emploi.

A nos plus jeunes dans nos écoles, nous accordons beaucoup d'attention, notamment en leur permettant d'apprendre dans les meilleures conditions possibles, MAIS, ceci ne suffit peut-être pas pour retenir tous les enfants dans nos établissements Bertrésiens. Devant la fermeture de classe « imposée » par l'Education Nationale, nous avons décidé avec les équipes enseignantes d'adapter davantage les horaires scolaires aux rythmes des enfants mais aussi des familles en augmentant les temps d'apprentissage en matinée. La mise en place d'une garderie du soir nous obligera à un aménagement de l'ancien préfabriqué...

Les travaux des rues Pasteur et République étant terminés, nous rappelons qu'il est interdit de se garer sur les trottoirs sans laisser un passage suffisant aux personnes à mobilité réduite. L'élargissement des trottoirs ayant, en évidence, été réalisé dans ce but.

Vous trouverez dans ce bulletin toutes ces informations ainsi que l'annonce des diverses animations estivales.

En vous souhaitant bonne lecture et surtout de bonnes vacances avec le repos qui y est associé, nous restons bien entendu à votre disposition.



**Le feu d'artifice se déroulera le samedi 14 juillet !**

Le Maire,  
Jacques OLIVIER.

Le budget est un acte politique par lequel le Conseil Municipal établit des prévisions (recettes et dépenses) pour l'année en cours.

Aussi précis et complet qu'il soit, le budget n'est jamais qu'une prévision.

Chaque ligne budgétaire est une estimation accolée à une action que la commune a l'intention de mener dans l'année.

Dans toutes les communes, les finances sont mises à rude épreuve par certaines majorations des services rendus.

Service de secours et d'incendie du Département : +8000€ en 2018 soit 69 381€ de cotisation.

Transfert de la gestion des permis de construire (S.I.V.U. Murs Mitoyens) 7800€

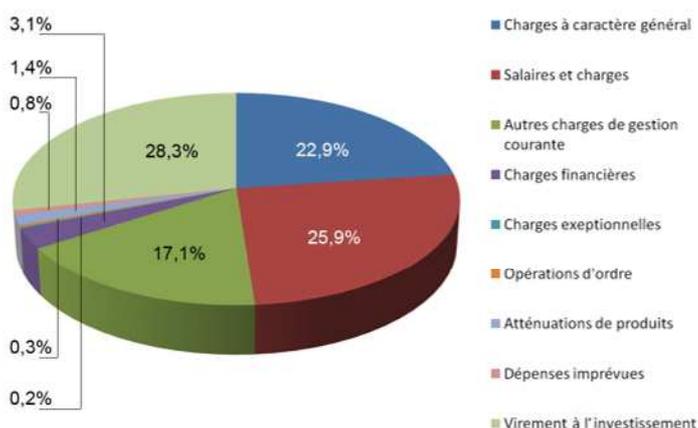
C'est donc dans cet esprit que le Conseil Municipal a confectionné et validé ce budget rigoureux, qui va à l'essentiel sans augmentation des taxes locales.

	Année 2017	Année 2018
<b>Taxe d'habitation</b>	14,93%	14,93%
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	17,84%	17,84%
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	49,09%	49,09%

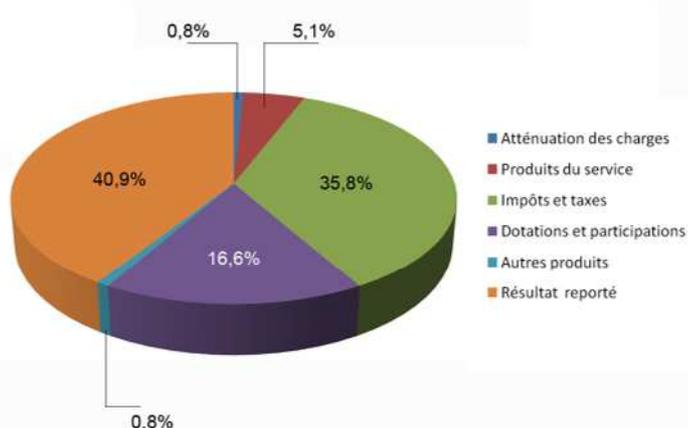
Le budget a été construit en reprenant l'excédent du compte administratif (résultats de l'année 2018) qui est de 1 042 735,55€

Le budget s'équilibre à 2 566 195€ pour la section de fonctionnement et à 1 161 834€ pour la section d'investissement.

### Dépenses de fonctionnement



### Recettes de fonctionnement



## Budget primitif 2018

Dont impôts locaux 550 232  
Attribution de compensation 331 355

### Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	587 284	Atténuation de charges	20 000
Salaires et charges	667 000	Produits du service	131 900
Autres charges de gestion courante	438 000	Impôts et taxes	918 187
Charges financières	79 500	Dotations et participations	425 591
Charges exceptionnelles	4 600	Autres produits	20 000
Opérations d'ordre	7 545	Résultat reporté	1 050 517
Atténuations de produits	36 500		
Dépenses imprévues	20 000		
Virement à l'investissement	725 766		
<b>Total</b>	<b>2 566 195</b>	<b>Total</b>	<b>2 566 195</b>

Dont D.G.F. 215 000

### Investissement

Dépenses		Recettes	
Emprunts	101 000	Amortissements	7 545
Immobilisations incorporelles	37 782	FCTVA	39 000
Subventions d'équipements	70 000	Excédent de fonctionnement capitalisé	11 586
Résultat reporté	19 368	Virement du fonctionnement	725 766
Immobilisations en cours	10 000		
Dépenses imprévues	20 000		
Opérations patrimoniales	253	Opérations patrimoniales	253
<b>Opérations :</b>		Subvention chemins	4 471
Café salle des fêtes P.M.R.	86 000	Subvention salle des fêtes	14 000
Salle Gambetta P.M.R.	Portes 16 000 Sanitaires 10 000	Subvention sollicitée CEE	9 229
Ecole Jules Leroux	500 000	Subvention école	159 213
Travaux bâtiments et voiries équipements et plantations	221 431	Emprunt	200 000
Piste cyclable	70 000		
<b>Total</b>	<b>1 161 834</b>	<b>Total</b>	<b>1 161 834</b>



## Une piste cyclable entre Bertry et Caudry

On en parlait depuis bien longtemps mais cette fois, le projet se concrétise, peut-être au moment où l'on n'y croyait plus....

C'est donc validé dans les deux communes reliées et dans celle de Montigny puisque cette piste traverse ce territoire. Le département ayant maintenant souhaité que les collectivités participent au financement des projets à hauteur de 30%, il nous fallait intégrer un montant important dans le budget mais devant l'utilité de cette piste, l'avis favorable du conseil municipal était accordé sur le principe. Il restait à adapter le plan de financement notamment pour la commune de Montigny qui ne se sentait pas concernée mais devait participer pour un montant avoisinant les 70 000 €uros.

Après concertation et aide des services du Département, il a été décidé de déposer pour les communes de Montigny et Bertry un dossier d'amende de police, considérant la dangerosité de cette route départementale et la présence de la discothèque. Une aide importante pourra donc être attribuée aux deux communes. La commune de Montigny participerait à hauteur de 5 à 10 000 €uros et Bertry aux environs de 30 à 40 000€.

En quoi consiste ce projet qui a bien évolué ?

Cette voie se situera à droite en partant vers Caudry, débutera dès le chemin rural après l'avant dernière habitation, traversera le carrefour du crématorium et terminera au panneau Caudry après l'aire des gens du voyage.

Lors des premières réunions, nous avons opté pour une voie qui reprenait les dénivelés des talus et surplombait par endroits un peu la route. Une petite haie évitait de tomber sur la départementale.

Cette version fut modifiée notamment pour rester aujourd'hui au même niveau que la route. Cette décision engendre des travaux de grande ampleur avec des déplacements d'une quantité importante de terre. L'hiver, cette route étant souvent enneigée, la solution de la petite haie a été refusée au principe qu'elle retiendrait la neige sur la chaussée. Ce sera donc une bordure haute d'environ 15 cm et un espace bien matérialisé de cinquante centimètres d'une autre teinte qui séparera les deux voies. La piste cyclable fera ensuite 2 mètres 50 de large et le talus sera reconstitué après un plat de 50 cm.

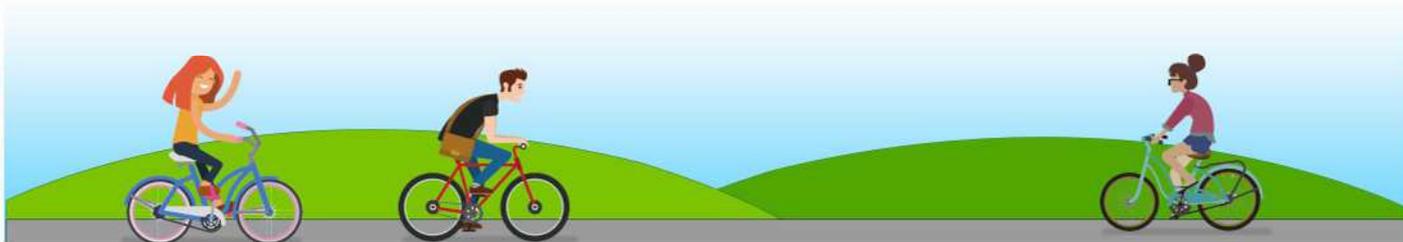


Une bordure sera donc posée tout le long de la chaussée et les eaux pluviales seront captées dans un réseau et envoyées vers deux bassins de rétention ceci étant imposé par la « loi sur l'eau ». Au niveau de la déchetterie, une aire d'attente permettra aux véhicules de stationner sans rester sur la chaussée.

Ces travaux débuteront en principe en septembre pour une durée de trois mois.

En complément, le Département va rénover la chaussée par la pose d'un nouvel enrobé et modifiera la pente du virage devant la sablière. La sécurité sera vraiment améliorée sur cette route très dangereuse. Les bertrésiens, enfants et adultes, pourront alors se rendre en vélo à Caudry en toute sécurité... Nous l'attendions depuis bien longtemps !

Le montant global de travaux avoisine le million d'euros.



## Des toilettes adaptées dans la salle des fêtes.

Lors de la rénovation de la mairie, l'accès aux personnes à mobilité réduite à la salle des fêtes était abordé. A l'époque, un ascenseur était envisagé à l'emplacement de l'actuel escalier qui se trouve dans la montée. La possibilité d'achat du café jouxtant ce grand bâtiment a ensuite permis de libérer l'issue de secours qui se trouvait dans cette propriété et d'envisager un accès possible vers la grande salle. Un accord nous a été donné sur ce principe.

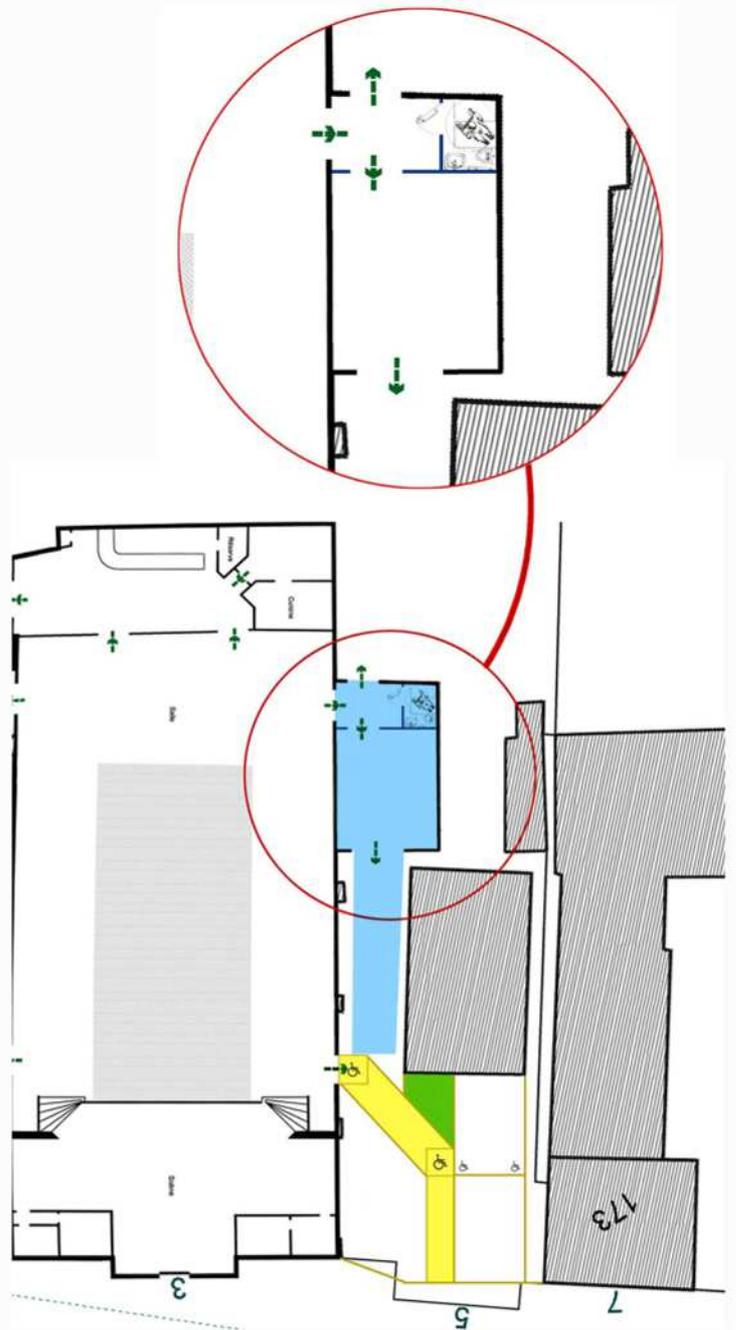
Il restait la création de sanitaires adaptés et il n'y avait pas d'autres solutions que de modifier ceux qui existent pour être dans les normes. C'eut été dommage d'autant plus que ceci réduisait très nettement l'espace et modifiait également l'entrée.

Après étude notamment sur les niveaux, il apparaît qu'en creusant un peu le garage de l'ancien café, nous pourrions être au niveau de la salle des fêtes et ainsi avoir la possibilité de créer ces toilettes adaptées sans modifier l'ancien bâtiment. Cette ouverture permettrait également aux traiteurs de pouvoir accéder aux cuisines sans passer par l'entrée principale.

Un espace pour les containers à déchets sera ainsi créé, ils disparaîtront donc définitivement de notre vision lors de l'arrivée dans la salle des fêtes.

Une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite sera donc implantée sur l'espace de l'actuel café qui a vocation à disparaître. L'habitation du fond serait conservée et le passage creusé au niveau de la salle des fêtes.

Ces travaux ouvrent de nouvelles perspectives pour ce bâtiment, à savoir que l'espace vert correspondant au jardin du café pourrait être utilisé pour les vins d'honneur de mariage et que le garage restera un espace aménageable ultérieurement....



## Le réseau d'assainissement....



Depuis la mise en place de l'assainissement dans la commune, cette compétence était assumée par le SIVOM de la Warnelle et les eaux usées étaient envoyées vers la station d'épuration de Le Cateau. Aujourd'hui, les autres communes membres du SIVOM ont délégué leur assainissement au Syndicat Intercommunal des Assainissements du Nord et la commune de BERTRY s'est retrouvée seule, ce qui est interdit. Un délai d'une année nous a été accordé afin d'envisager diverses solutions sachant qu'en 2020, la loi Notre nous imposera le transfert vers la communauté de communes.

Entretemps, le SIAN qui gère nos eaux usées à Le Cateau nous annonçait la construction obligatoire d'une nouvelle station et une participation de la commune de BERTRY pour un montant d'environ 700 000 Euros. Même si nous venions de solder les derniers emprunts relatifs à l'assainissement de la commune, celui lié à cette compétence sur la rue Pasteur et cette somme importante à apporter ont fait qu'une décision devait être prise.

Après une présentation de ses services lors d'une réunion de conseil municipal, le Syndicat Intercommunal de l'Assainissement du Nord nous a fait une proposition financière qui prend en charge la totalité de l'assainissement :

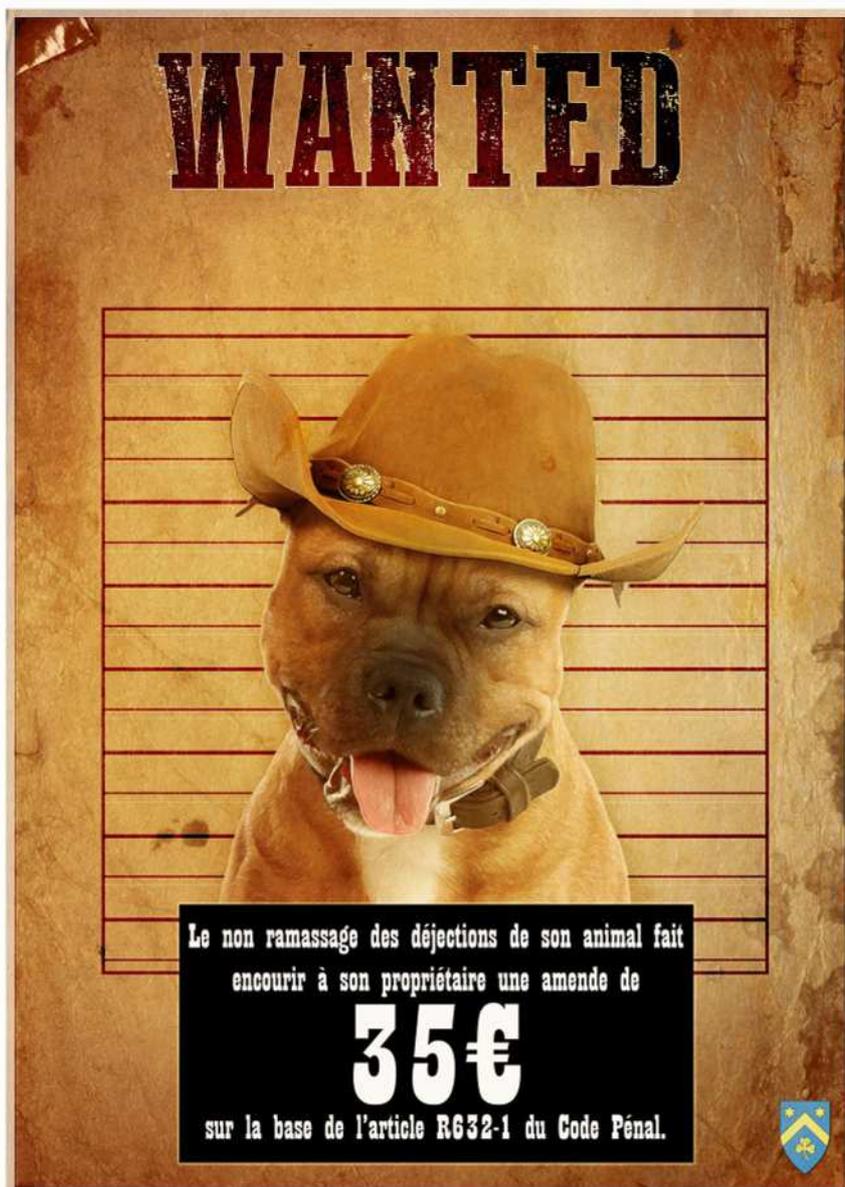
- Maintenance des stations contenant les pompes de refoulement.
- Nettoyage des réseaux ainsi que de toutes les bouches d'égouts.
- Prise en charge du traitement des eaux usées de la commune dans la station d'épuration de Le Cateau.

Cette délégation permettra dans un premier temps de transférer cette compétence précédemment assumée par le SIVOM et de libérer des heures de personnel communal qui assurait la surveillance régulière des stations et le nettoyage des paniers grille qui bloquent les objets circulant dans les réseaux. Après la suppression des contrats aidés par l'état, il est toujours intéressant de récupérer quelques heures de personnel.

Divers changements interviendront notamment sur le paiement d'une part fixe et d'un solde tenant compte des consommations. Une forme incitative à l'économie de l'eau.

Nous rappelons que ce transfert ne concerne nullement la production d'eau potable pour laquelle nous recherchons une solution qui nous permettrait d'éviter la cession obligatoire imposée par la loi Notre à la communauté de communes ou une forme nous permettant de toujours gérer cette compétence. Une commune du sud a ainsi créé un Syndicat d'économie mixte avec un mode participatif sous forme d'actions aux habitants. Une porte de sortie à condition d'avoir l'accord des services de l'état... D'autres collectivités se sont regroupées afin de mettre en place un nouveau syndicat, nous y réfléchissons avec d'autres communes du secteur mais la qualité du réseau de toutes les parties n'est pas identique. Cette solution n'est pas simple car divers critères devront être pris en compte après de longues heures de négociation. Pour le moment, des débats sont en cours pour reporter cette échéance en 2026.

D'ici le premier janvier 2019, date de transfert de la compétence, le SIAN analysera notre réseau, en fera un diagnostic et préparera ainsi les améliorations ou le mode de fonctionnement qu'il souhaite appliquer ultérieurement.



**Déjections canines... Qui peut encore croire que ça porte bonheur?!**

La propreté dans nos rues et au sein des espaces publics est un souci majeur pour la municipalité, mais cela ne peut reposer sur ses seules épaules. C'est bien l'affaire de tous ; encore plus en matière de déjections canines.

Quoi de plus désagréable en effet que de devoir marcher tête baissée, le nez sur le trottoir? Malheureusement, des maîtres indécents laissent impunément leurs chiens faire leurs besoins au beau milieu des trottoirs. Des trottoirs qu'il faudrait malheureusement rebaptiser en certains endroits de «crottoirs».

Or, quoi de plus simple que de se saisir d'un papier ou d'un sachet pour ramasser et jeter tout cela dans la première poubelle venue! Sans compter sur l'obligation de tenir son chien en laisse.

C'est un geste civique qui permettrait de toujours mieux vivre ensemble dans notre commune. Car oui, pour les déjections canines, «l'affaire doit être dans le sac».

Un arrêté municipal portant interdiction des déjections canines sur l'ensemble du territoire de la commune vient d'être pris et des distributeurs de sacs vont être installés au parc de la Brasserie, à la gare ainsi que devant la mairie. Les personnes accompagnées d'un chien devront procéder immédiatement au ramassage de toute souillure laissée dans les lieux publics afin d'y préserver la propreté et la salubrité.

**Le non ramassage des déjections de son animal fait encourir à son propriétaire une amende de 35€.**

**Sur la base de l'article R632-1 du Code Pénal**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de CAMBRAI  
Canton de LE CATEAU-Cis  
Commune de BERTRY



## ARRETE MUNICIPAL

Portant interdiction des déjections canines  
sur l'ensemble du territoire de la commune

Le Maire de la commune de BERTRY,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-2 et suivants,

**Vu** le Code Pénal et notamment l'article R632-1,

**Vu** le Code Rural et notamment les articles L211-22, L211-23 et L221-26,

**Vu** le Code de la Santé Publique et notamment l'article L1311-2,

**Vu** le Règlement Sanitaire Départemental,

**Considérant** qu'il y a lieu d'assurer la salubrité publique et l'hygiène des dépendances de la voie publique, des espaces verts et espaces de jeux ouverts aux enfants et d'y interdire les déjections canines.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Il est interdit de laisser déposer des déjections des animaux sur les voies ouvertes à la circulation publique et dans les lieux ouverts au public.

**ARTICLE 2 :** Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur tout ou partie de la voie publique, y compris dans les caniveaux, ainsi que dans les squares, parcs, jardins, espaces verts publics et espaces de liberté.  
Ils devront procéder sans retard au ramassage de toute souillure laissée dans les lieux publics afin d'y préserver la propreté et la salubrité.

**ARTICLE 3 :** Le non ramassage des déjections de son animal fait encourir à son propriétaire une amende de 35€, sur la base de l'article R632-1 du Code Pénal. Cet article stipule en effet: «est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation».

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CLARY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BERTRY le 01 juin 2018

Le Maire,  
Jacques OLIVIER.



## Des travaux dans l'école Jules Leroux

Ce bâtiment mis en service à la rentrée 1955 va subir une rénovation complète. En effet, il a été constaté que ses consommations énergétiques étaient trop importantes et que nous pouvions améliorer le confort des enfants par une isolation et la pose d'une Ventilation adaptée.

L'état, partenaire de cette opération nous a assuré d'une subvention d'un montant de 83 380€. Une demande a également été faite auprès des services du Département et un appel d'offres a été lancé pour des travaux dans le courant de l'été.

Ces travaux consisteront tout d'abord par le remplacement de l'ancienne chaudière et des fenêtres côté parking (au nord). En fonction des montants, nous verrons la technique utilisée pour l'immense pignon face à la salle de sports (intérieur ou extérieur ?)

Nous n'avons pas souhaité modifier l'apparence du bâtiment et seule cette hypothèse changerait un peu la vision que nous avons tous de l'école.

Le plafond du préau et les portes seront également remplacés par d'autres matériaux plus modernes et surtout plus isolants.

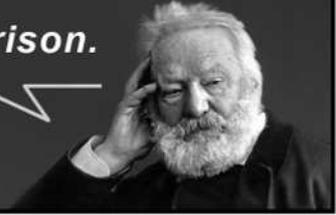
L'enveloppe globale d'un montant de 306 380€ devrait être subventionnée et facilement amortie avec les gains financiers engendrés par cette rénovation.



# Écoles BERTRY

*Celui qui ouvre une porte d'école, ferme une prison.*

**Victor Hugo**



Mesdames, Messieurs,

Voilà déjà près de deux mois que l'annonce de la fermeture d'un poste d'enseignant à l'école Jules Leroux nous est parvenue. Si dans un premier temps, rien ne semblait justifier cette mesure, les services académiques, en réponse à nos courriers, nous informaient qu'ils considéraient qu'à la prochaine rentrée, il y aurait 119 enfants dans l'école sans aucune explication justifiant ce chiffre. Il apparaît toutefois que le dédoublement des Cours préparatoires en secteur difficile nécessite l'arrivée d'enseignants «qu'il faut bien retirer ailleurs». Plusieurs communes autour de nous subissent le même traitement et le Cambrésis a été particulièrement touché.

Devant cette incohérence et le manque de dialogue, nous avons décidé d'engager la vérification des effectifs des deux écoles par un huissier (130 enfants) et avons transmis une requête auprès du tribunal administratif de Lille. Nous n'avons toujours pas de réponse d'un jugement à ce jour.

Depuis, les associations partenaires des écoles que sont l'Amicale Laïque et l'Association des Parents d'élèves (élus ou pas à l'APE) se sont jointes à nos actions et ont représenté la commune dans diverses manifestations de contestation de l'arrondissement. Nous les en remercions. Une pétition de près de 1600 signatures a été envoyée aux services académiques à Lille et un «chèque» de 550€ symbolisant la vente des 11 tables «manquantes» a été transmis au ministère de l'Education Nationale. Nous avons vraiment attiré l'attention des services et sollicité une indulgence mais la réponse est ferme.

Il nous faut donc aujourd'hui attendre la rentrée et prouver une nouvelle fois l'erreur de jugement de ces services. (Le pot de terre contre le pot de fer !). Dans cette optique et afin que tous les Bertrésiens comprennent bien ces revendications, nous avons décidé de vous présenter l'ensemble des actions qui sont menées dans nos écoles. Vous pouvez largement diffuser et si vous le pouvez nous amener de nouveaux élèves à la rentrée... En lisant ce fascicule, vous comprendrez vite que «l'herbe n'est pas plus verte ailleurs !...»

Dans notre village, dès la plus jeune enfance, des services ont été mis en place en complément des traditionnelles assistantes maternelles qui exercent sur la commune. En 2003, nous innovions avec Ribambelle, la halte-garderie itinérante sur 3 communes, un concept qui fut maintes fois copié. L'année 2014 a vu la création du Relais Assistantes Maternelles rue du temple où les nounous se réunissent une à deux fois par semaine proposant ainsi des activités variées aux plus jeunes.

On se souviendra de notre passage au journal de France 2 avec notre projet sur les rythmes scolaires qui devront malheureusement être abandonnés l'an prochain, l'état souhaitant revenir à la semaine de 4 jours. Cette année, ce seront plus de 400 000€ qui seront investis dans la rénovation énergétique du bâtiment avec peut-être l'achat de tablettes dans le cadre de l'école numérique rurale.

Nos enfants n'ont rien à envier à ceux des villes, telle était notre volonté et il est peut-être dommage que l'Education Nationale ne prenne pas en compte toutes ces actions. Nous continuerons néanmoins de les prolonger pour le bien des plus jeunes. La mise en place d'une garderie matin et soir l'an prochain en est la première étape.

**Nous comptons sur votre soutien !**

**Mme. Marjorie DHERBECOURT**  
Adjointe aux écoles

**Monsieur Jacques OLIVIER**  
Maire



# Ecole Jules Leroux

**Les nouveaux horaires de la rentrée de septembre 2018 :**  
matin : 8h45 / 12h15 - après-midi : 14h / 16h30

L'école possède une classe pupitre de 28 ordinateurs.

De nombreuses infrastructures se trouvent à proximité de l'école, notamment la salle multi-sports, la bibliothèque-médiathèque et également le Parc de la Brasserie.

Chaque année, les enfants de CM2 ont la possibilité de partir en vacances de neige, financées ainsi : 1/3 par l'Amicale Laïque, 1/3 par la Municipalité et 1/3 par les familles.

Tous les enfants bénéficient également d'actions sportives, séances de piscine (financées par la 4C) et des séances de Hand-Ball (financées par l'A.P.E. et l'Amicale Laïque).

## Vos enfants



# Ecole maternelle Aurore

**Les nouveaux horaires de la rentrée de septembre 2018 :**  
matin : 9h / 12h - après-midi : 13h45 / 16h45

L'école maternelle Aurore accueille vos enfants dans une structure conçue spécialement pour les 2 à 6 ans, un plain pied vaste et lumineux comptant quatre classes, une salle de jeux, une salle informatique, une bibliothèque et une aire de jeux extérieure avec toboggan. Avec l'aide des trois employées municipales ATSEM, les enseignantes veillent au bien-être et à l'épanouissement de vos enfants en menant des activités éducatives ainsi que des projets artistiques et culturels.

Les enfants ont la possibilité de manger à la cantine qui se situe dans l'ancien logement de fonction.

Les enfants ont la chance également de pouvoir avoir la visite de St Nicolas (organisée et financée par l'A.P.E.), une très belle fête de Noël, spectacle et distribution de jouets (organisés et financés par l'Amicale Laïque) et participe également à la fête des Ecoles en juin qui clôture l'année scolaire.

**Inscriptions école maternelle du 15 au 23 mai 2018**  
**8h45 - 11h45 ou sur rendez-vous si nécessaire.**

# Cantine

Les enfants ont la possibilité de manger au restaurant scolaire, ils dégustent des repas très variés, livrés en liaison froide par la société Dupont, dont les clauses de l'appel d'offres précise l'utilisation de circuit court, et mis en température par deux dames de services.

SEMAINE DU : 09 AU 13 AVRIL 2018

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Crêpes au fromage	Salade verte et écre de minolette	Salade sans	Pâté de foie et cornichons	Demi pomme + sucre
Ris de dinde sauce poivrite	Vandje bolgnoise	Sauze de porc à la sauge	Limande meunère sauce brotoise	Méditerran de langou V9F sauce charcutière
Gratin de sabafis et pommes de terre	Tonacade - Fromage râpé	Baignat de chou-fleur	Riz - Fromage de	Salade
Cartahars	St Paulin	Port l'Ébéque	Petit suisse aux fruits	Tartare ail et fres herbes
Délicatose aux fruits	Fruit du jour	Gâtée saueur vanille	Fruit du jour	Martré cacao maison

## Les tarifs du ticket de cantine :

- 2,80€ pour les Bertrésiens
- 3,00€ pour les Extérieurs

## En comparaison :

- Ligny-en-Cis : 3,40€
- Caudry : 3,75€ si 3 repas/semaine et 3,50€ si 4 repas/semaine.

# Vos enfants



# Accueil de Loisirs

Comme chaque année, la commune met en place un Accueil de Loisirs pendant les grandes vacances scolaires pour les enfants de 4 à 16 ans scolarisés à l'école Jules Leroux et habitants Bertry.

Cet accueil n'est pas une simple garderie. Un objectif éducatif est défini dans un projet pédagogique autour duquel s'organisent les activités proposées aux enfants.

## Infos pratiques :

Cet exemple de tarif (2015) est calculé en fonction du Quotient Familial établi par la CAF, selon la grille ci-dessous

Horaires	QF<369	370<QF<499	500 QF<699	700<QF<1200	QF>1200
9h-17h repas non compris	24€	40€	64€	80€	96€
9h-12h 14h-17h	18€	30€	48€	60€	84€

# Nouveau : Garderie

## Le matin :

- 7h45 à 8h45 : un accueil est organisé à chaque école, les parents amènent leur enfant sur le lieu d'accueil.

## Le soir :

- 16h30 à 18h00 : un accueil organisé en un seul lieu (Local d'activités Périscolaires)

Un animateur présent à la sortie des classes (école maternelle) et un à la sortie des classes (écoles Jules Leroux) assureront l'encadrement des activités au moment où l'effectif est le plus important. Les parents viendront chercher leur enfant sur le lieu d'accueil.

Exemple d'activités thématiques : Projet autour du livre et de la lecture, jeux de coopération, éco-citoyenneté, activités manuelles...

## Vos enfants



## 4C

### Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis

Chaque classe se voit offrir par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis (4C), différentes interventions, comme par exemple :

- Sortie à l'Abbaye des Guillemins à Walincourt,
- Sortie au musée Henri Matisse à Le Cateau-Cis
- Sortie Nature
- Sortie Journée Mondiale de l'eau à la station Noréade à Beauvois-en-Cis
- Sortie à la cueillette du Tronquoy à Montigny-en-Cis
- Animation «Les P'tits Z'ateliers»

Egalement des séances de piscine, piste d'éducation routière et APS (Apprendre à Porter Secours).

# RAM

## Relais Assistantes Maternelles : R.A.M.

Des permanences du Relais Assistantes Maternelles itinérant sont régulièrement assurées dans le village. Elles sont ouvertes à tous, assistantes maternelles, parents employeurs...

Des activités d'éveil sont proposées aux bambins, et les assistantes maternelles peuvent également échanger sur leurs pratiques professionnelles dans un espace adapté rue du Temple.

Permanences d'accueil et d'information :  
Le lundi de 14h à 17h (semaine paire)

Les ateliers d'éveil pour les assistants maternels et les enfants gardés :  
Le jeudi de 9h à 12h

## Vos enfants



## Ribambelle

### La halte-garderie Ribambelle

Structure multi-accueil itinérante de Beauvois-en-Cis, Bertry et Ligny-en-Cis.

Le multi-accueil itinérant de Beauvois, Bertry et Ligny est composé d'une éducatrice de jeunes enfants responsable de la structure et d'un C.A.P. petite enfance.

L'équipe accueille les enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans, dans les locaux entièrement aménagés et équipés. La capacité d'accueil est de 7 enfants pour Bertry et Beauvois et de 9 pour Ligny.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h-12h	Beauvois	Ligny	Bertry	Ligny	Beauvois
14h-17h	Bertry	Beauvois	Beauvois	Bertry	Ligny

# Nos partenaires

## **L'Amicale Laïque** - Président : Monsieur Claude GABET

Premier partenaire associatif des écoles depuis plus d'un siècle. Chaque année, un groupe de bénévoles grâce à ses actions fait bénéficier les enfants des écoles de nombreux avantages : distribution de prix, vacances de neige, spectacle de Noël, jouets, friandises, découvertes sportives et artistiques.

## **L'Association des Parents d'élèves** - Président : Monsieur Olivier WILLEMART

L'association des parents d'élèves, grâce à ses bénévoles se mobilise lors de multiples animations dont les bénéfices collectés permettent la mise en place de nombreuses actions pour nos bambins des deux écoles du village.

«Le plus beau cadeau que l'on puisse nous faire, c'est le sourire d'un enfant heureux !»

LOTO, distribution de prix pour la kermesse, St Nicolas aux écoles, prochainement, bourse aux jouets, prêt du matériel de ski...

## **Les Assistantes Maternelles**

Les assistantes maternelles accueillent votre bébé (ou votre enfant) dans leur cadre familial. Elles sont à l'écoute des demandes des parents et des besoins de l'enfant, qu'elles accompagnent afin qu'il s'éveille et s'épanouisse dans un cadre sécurisé et dans un esprit de bienveillance. Quand le temps scolaire est terminé, votre enfant retrouve chez sa Nounou, le calme, l'écoute, l'attention en attendant le retour de maman et papa.

Ces professionnelles de la petite enfance sont à la disposition des parents afin de les accompagner pour le bien-être de l'enfant.

Avec le temps, le lien tissé entre votre enfant et sa nounou reste fort. Et c'est toujours avec beaucoup de bonheur qu'ils se retrouvent et ont plaisir de passer du temps ensemble pour échanger des souvenirs.



# Ecoles

**Des écoles, des enfants, un coût mais aussi beaucoup de plaisir !**

On en parle souvent mais sait-on réellement ce qui se passe dans nos écoles et quel est le budget de notre «petit ministère de l'Education»...

(Chiffres 2017)

	Ecole Jules Leroux (148)		Ecole maternelle Aurore (112)	
Personnel Entretien	42 850€	soit 289€/enfant	55 940€	soit 499€/enfant
Charges de fonctionnement dont énergie	11 985€	soit 110€/enfant	5807€	soit 82€/enfant
Téléphone	1218€		1188€	
Produits d'entretien	1000€		800€	
Frais de bâtiment	2000€		1500€	
Fournitures scolaires et prix	6757€	soit 46€/enfant	4916€	soit 44€/enfant
Vacances de neige (27 enfants)	4985€	soit 184€/enfant		
Goûters			2490€	
<b>TOTAL</b>	<b>70 795€</b>	<b>soit 478€/enfant</b>	<b>72 641€</b>	<b>soit 648€/enfant</b>

## Garderie du matin

Surveillance	9235€
Recettes, ticket 0,50€	1710€

## Cantine

Surveillance	45 623€
Energie	5027€
Produits d'entretien	1350€
Fournitures des repas	19 713€
<b>TOTAL</b>	<b>71 713€</b>
Recettes, vente de tickets 2,80€ Bertrésiens, 3€ extérieurs	21 675€

L'Amicale Laïque, premier partenaire associatif des écoles depuis plus d'un siècle organise pour les enfants de CM2 les vacances de neige (4985€), on n'oubliera pas la traditionnelle fête de Noël dans chaque école (1170€), la distribution des prix (1600€)...

Total annuel environ 7755€



# Infrastructures



**Bibliothèque**



**Parc de la Brasserie**



**Restaurant scolaire**



**Stade Marcel Clément**



**Salle de sports**



**R.A.M**



**Ecole Jules Leroux**



**Ecole Aurore & Ribambelle**

## Le stationnement dans la rue Pasteur... ou autres...

Les travaux étant maintenant terminés, il faut que chacun reprenne ses habitudes. Les services du Département, avec l'accord de la municipalité avaient décidé de laisser un peu faire pour avoir une idée des éventuels aménagements. Comme bien souvent, sans règles précises, l'anarchie et le manque de civisme reprennent naturellement leur place. Nous rappelons donc que les trottoirs ont été élargis pour faciliter le passage des personnes à mobilité réduite et non pour faciliter le stationnement.

A ce propos et pour assurer la sécurité des enfants, nous savons tous qu'il est interdit de se garer sur les trottoirs sans laisser le large passage pour les piétons. La responsabilité du propriétaire ou du conducteur du véhicule pourrait être engagée en cas d'accident.

Cela fait plusieurs fois que nous le répétons et le signalons mais beaucoup de personnes veulent absolument être stationnées devant leur porte alors qu'elles n'ont pas de places de parking réservées. Cette solution est bien entendu plus facile que d'ouvrir un portail.

Nous rappelons également que les stationnements prolongés sont à prévoir à l'intérieur des propriétés (camping-cars, véhicules tampons...).

Il serait tout de même dommage que les services de la gendarmerie interviennent afin de rétablir un stationnement cohérent et respectueux des autres.

**11ème rencontre Bertrésienne de Cerfs-Volants**

**Samedi 16 et Dimanche 17 juin**

Samedi à partir de 15h le soir. Fête de la Musique avec l'Ami Chorale et l'Harmonie  
repas Andouillette Frites 7€ (réservation en mairie)

le dimanche de 10h à 18h, envois et démonstrations l'après midi (15h) animations pour les enfants et baptême de gyropode avec Gyro Pro Evolution

Logos: Mairie de Bertry, LA CENTRALE DE RAMONAGE SARGIS & FILS, LOCATIONS, AC RENT BEAUVOIS CAUDRY, EURL SA isol, Xelica, SURFRIDER, IPNS.

**BERTRY FÊTE COMMUNALE 2018**

**Semaine du 25 juin au 1er juillet : Animations SIAVED**

**Samedi 30 juin :**

- 14h : course de trottinettes (rue de la République)
- 16h : Inauguration de la fête foraine avec lacher de ballons (réservation pour les 10 ans et plus) suivi de l'ouverture des auto scooters par le Conseil Municipal

**Dimanche 1er juillet :**

- 9h30 : Bertry Run Eco (jogging et marche - nettoyage de l'environnement de manière ludique) (saïte de sports)
- 9h30 : Concours de poubelles décorées devant le domicile (remise de prix)
- 10h à 11h30 Défilé du géant avec animation du Brass Band Bertrésien  
Vente exceptionnelle de «Bertryto» (Mojito Bertrésien)
- 13h : Repas dansant et animation par PAT MUSIC (rue de la République ou saïte des fêtes en cas de pluie)  
Repas préparé par «LE POÉLON BERTRESIEN»
- 14h30 : «Course de poubelles» rue Jacquard (inscriptions gratuites en mairie)
- 18h : Concert de l'Harmonie Municipale (rue de la République)

IPNS

## De nouvelles portes d'entrée à la salle Gambetta

Après plusieurs années de travaux d'économie d'énergie, la commune de Bertry a apporté des certificats d'économie d'énergie au Plan Climat Territorial de Pays du Cambrésis. Ces certificats ayant une valeur sont recédés à des opérateurs qui les rachètent.

Des financements avec des obligations étaient proposés aux collectivités et la commune a proposé le remplacement des portes de l'ancienne coop qui n'étaient plus très hermétiques.

Le dossier devrait dans les semaines qui viennent passer en commission et la commune pourrait ainsi bénéficier d'une subvention d'un montant avoisinant les 70% du projet. Les 30 % seront assez vite amortis au regard des temps d'utilisation de cette salle et de l'état actuel de ces huisseries. Montant du changement des portes 16 000€.

En 2019, ce seront les toilettes de cette salle qui devront à leur tour être mises en conformité à l'accès aux personnes à mobilité réduite. Estimatif 10 000€

## Les cimetières

Nous avons, il y a un peu plus d'un an, ouvert le document recensant toutes les tombes de nos cimetières avec les noms des personnes inhumées. Ce travail fastidieux se termine et est maintenant régulièrement complété en fonction des décès.

Un règlement des cimetières a été également élaboré et gèrera les emplacements ainsi que les règles d'intervention pour les marbriers ou pompes funèbres.

Devant les vols réguliers d'eau, nous avons remplacé les robinets par des boutons poussoirs et dans les semaines qui viennent, des composteurs pourront recevoir les déchets végétaux qui n'encombreront plus ainsi les containers.

Nous rappelons que chaque tombe est considérée comme un espace privé et que les familles ont en charge l'entretien de ces espaces.

## Des leds à la brasserie et au stade

Les énormes luminaires du stade et du parc de la brasserie fonctionnaient encore avec des ampoules au gaz très énergivores. Une possibilité nous a été offerte d'assurer leur remplacement par des leds, la main d'œuvre étant prise en charge.

Nous avons donc financé ce matériel bien plus économique et durable pour un meilleur confort des sportifs.

Restent aujourd'hui les luminaires de la salle de sports qui sont eux aussi avec des ampoules au gaz.





## L'arrivée de la fibre

Dans les prochains mois, l'installation du nouveau réseau pour l'implantation de la fibre se mettra en place dans le village.

En effet, la communauté de communes de Caudrésis-Catésis a adhéré au projet «la fibre numérique 59/62». Ceci l'oblige à participer au financement de l'équipement à hauteur de 20%. Les autres partenaires que sont l'Etat, la Région et le Département assumant le solde de financement. Grâce à ce montage, le coût d'une prise évaluée en moyenne à 68€ sera pris en charge par la 4C. Les Bertrésiens ne paieront donc en principe que le prix de l'abonnement avec l'opérateur qu'ils auront choisi. L'adhésion n'est pas obligatoire.

Afin de répertorier les demandes de raccordements, la société AXIONE qui va procéder à l'installation lancera une information, il n'y aura donc aucun frais à payer.

Lors d'une réunion en mairie, nous avons accepté l'implantation du Nœud de Raccordement au fond du parking «Shopi» dans l'espace municipal et dans la pelouse. Cet emplacement se situe en centre de village et facilitera le passage des fibres dans les réseaux souterrains.

Si les raccordements étaient initialement prévus dans notre commune pour 2020, les chantiers sont un peu en avance et nous pouvons espérer ceci pour 2019...

## Ce que la fibre va changer

Concrètement, l'arrivée de la fibre dans les foyers va révolutionner notre quotidien : fini le bas débit et les longs téléchargements de documents, photos ou vidéos ! Désormais, vous pourrez bénéficier d'une offre de services de qualité, comme le triple play (télévision HD, téléphone, internet très rapide). Les particuliers et les professionnels utiliseront pleinement les services numériques créés pour eux (e-administration, e-éducation, télé travail, e-santé). La domotique prendra un véritable essor car de nouveaux objets connectés vont entrer dans toutes les maisons : réfrigérateurs, thermostats, télévisions, volets électriques, télésurveillance, etc.

Durant le déploiement, les retombées en termes d'emploi seront conséquentes car le syndicat mixte prévoit 2600 emplois équivalents temps plein, des milliers d'heures d'insertion et la pérennité de certains emplois notamment dans l'entretien du futur réseau car, il s'agit de construire de « nouvelles autoroutes » de l'information.



## Fête communale 2018

### Dans la semaine du 25 juin au 1er juillet :

Animations SIAVED (Syndicat Inter Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets).

- Gaspillage alimentaire et compostage
- Concours de poubelles décorées (inscriptions en mairie)

### Samedi 30 juin :

- 14h : Course de trottinettes (rue de la République)
- 16h : Inauguration de la fête foraine avec lâcher de ballons (récompense pour les 3 plus éloignés) suivi de l'ouverture des auto-scooters par le Conseil Municipal

### Dimanche 1er juillet :

- 9h30 : **Bertry Run Eco** «jogging et marche : nettoyage de l'environnement de manière ludique» (Salle de sports)
- 10h à 11h30 : **Défilé du géant avec animation du Brass Band Bertrésien**  
Vente exceptionnelle de «Bertryto» (mojito Bertrésien)
- 13h : **Repas dansant et animation assurée par PAT MUSIC**  
(rue de la République - salle des fêtes en cas de pluie)

**PAELLA** avec cuisse de poulet (ou assiette charcuterie + crudités)

repas enfant : nuggets + purée gratinée

Préparée par «**LE POÉLON BERTRESIEN**»

#### **Rue Jacquard : «Course de poubelles»**

(inscriptions gratuites en mairie - associations, commerçants, particuliers)

- 14h30 : Contrôle technique
- 15h00 : Début de la course
- 17h00 : Fin de la course
- 17h30 : Remise de prix

**Concert de l'Harmonie Municipale à 18h** (rue de la République)

Lundi 2 juillet : Fête foraine (tickets offerts aux enfants par la municipalité)

Mardi 3 juillet : Fête foraine (demi-tarif)



**Repas rue de la République : Coupon réponse - à retourner en mairie avant le 26 juin**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nombre de repas **Paella adulte 12€** : \_\_\_\_\_ **Nuggets purée enfant 6€** : \_\_\_\_\_

Nombre de repas **Assiette de charcuterie adulte 10€** : \_\_\_\_\_

Ci-joint règlement de \_\_\_\_\_ € à l'ordre de Dynamic Bertry

# Règlement course de poubelles

**Date et horaire : le 1er juillet 14h30**

Vous pouvez retirer votre poubelle en mairie suivant disponibilité.  
A vous de transformer cette poubelle en véhicule de course.  
Ne prenez pas votre poubelle personnelle.

**Inscription gratuite en mairie, il n'y pas d'âge pour y participer.**

Un contrôle technique sera effectué le jour même afin de vérifier l'état de bon fonctionnement de votre poubelle de course.

L'organisateur se réserve le droit de refuser le véhicule présenté.

Un déguisement est autorisé et souhaitable pour obtenir des points complémentaires, mais une tenue de sécurité est obligatoire pour le pilote.

La décoration de la poubelle est souhaitable pour obtenir des points complémentaires.

**Détail de la tenue :**

Un casque, genouillères, gants, protections coudes, chaussures de sécurité ou renforcées, pantalon, manches longues.

**Positionnement :**

La poubelle de course doit être allongée. (voir exemple)  
Le couvercle étant l'avant de la poubelle de course.

**Modification de la poubelle :**

Moteur et pédalier interdit. Pour le reste, libre à votre inspiration.

**Les critères de classement :**

- Le déguisement du pilote
- La décoration du véhicule
- Le temps de course

**Une récompense sera remise aux 3 premiers.**



**Coupon Réponse course de poubelles (à retourner en mairie jusqu'au samedi 23 juin 2018 inclus)**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

**Association / commerçant / particulier \***

*\*Rayer la mention inutile*

**SAMEDI 30 juin à partir de 14h00 (rue de la république)**

## AUTORISATION PARENTALE POUR UN ENFANT

Monsieur, Madame \_\_\_\_\_

Autorise mon fils/ma fille mineur(e) à participer à la course de trottinettes.

Nom, prénom de l'enfant mineur : \_\_\_\_\_

Date et Signature des parents :



Epreuve **GRATUITE** nécessitant une inscription (sur place) et une autorisation parentale.  
Port du Casque obligatoire - Protections recommandées

### 1. Engagement :

La course de trottinettes est ouverte aux enfants de 3 à 15 ans.

Il est obligatoire de remplir l'autorisation parentale, présente sur le bulletin d'inscription.  
Nous souhaitons la présence de l'un des deux parents.

Chaque participant qui aura sollicité son inscription à la course de trottinettes s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique lors de la course de trottinettes.

### 2. Inscriptions :

L'inscription est gratuite mais obligatoire.

### 3. Type de trottinette :

La course est exclusivement réservée aux trottinettes urbaines (2 roues). Les trottinettes 3 roues « jouet », Powerwing (ou produit similaire), électrique et à moteur thermique sont interdites.

### 4. Port des protections :

Le port du casque est obligatoire ainsi l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident si le participant ne porte pas de casque. Toute personne sans casque ne pourra prendre le départ. Toute personne retirant son casque pendant la course sera automatiquement disqualifiée. Le port des autres protections est vivement recommandé (coudières et genouillères).

### 7. Réglementation spécifique :

Le classement s'effectue automatiquement dans l'ordre des arrivées. Tout participant se présentant sur la ligne de départ après le départ ne pourra pas prendre part à la course.

### 8. Classement et Résultats :

Les 3 meilleurs des catégories 3/6 ans, 7/10 ans et 11/15 ans seront récompensés.

## Unité de distribution : BERTRY

Ces informations sont fournies par l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France, en application du code de la santé publique.  
Lire le verso pour plus d'informations. Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie ou sur <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

### GESTIONNAIRES

#### Maître d'ouvrage

MAIRIE DE BERTRY

#### Exploitant

MAIRIE DE BERTRY

### RESSOURCE EN EAU

#### Vous êtes alimentés par 1 captage

- ◆ F1 BERTRY

### PRODUCTION D'EAU

#### Vous êtes alimentés par 1 station

- ◆ BERTRY PRODUCTION

### MICROBIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 11 valeurs mesurées : 100,0% - maxi : 0 germe/100ml

Limites de qualité : 0 germe/100ml

Très bonne qualité bactériologique.

### FLUOR

1 valeur mesurée : mini : 0,2 mg/L - maxi : 0,2 mg/L - moyenne : 0,2 mg/L

Limite de qualité : mini : aucune maxi : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

Un apport complémentaire de fluor peut être conseillé après avis médical.

### DURETÉ

2 valeurs mesurées : mini : 28,3 °f - maxi : 30,8 °f - moyenne : 29,6 °f

Références de qualité : mini : aucune maxi : aucune

L'eau de votre réseau est dure.

### NITRATES

3 valeurs mesurées : mini : 12,0 mg/L - maxi : 17,5 mg/L - moyenne : 15,2 mg/L

Limite de qualité : mini : aucune maxi : 50 mg/L

La consommation d'eau en l'état ne présente pas de risque pour la santé.

### PESTICIDES

1 valeur mesurée : maxi : 0,000 µg/l

Limite de qualité par pesticide : 0,1 µg/l

Eau conforme. Aucun pesticide n'a été détecté dans votre réseau.

### PERCHLORATES

1 valeur mesurée : mini : 0,6 µg/L - maxi : 0,6 µg/L

Teneur maximale recommandée pour les nourrissons : 4 µg/L

Cette eau respecte les recommandations en vigueur et peut être consommée par tous.

## CONCLUSION

L'eau distribuée au cours de l'année 2017 présente une très bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires fixées pour les substances indésirables, les substances toxiques et les pesticides. Concernant la teneur en ions perchlorates, elle respecte les recommandations en vigueur conformément à l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012.

# Manifestations



Tour du Caudrésis-Catésis



Vente de pigeons



Foire gastronomique



Foire gastronomique



Défilé du 1er mai



Repas des Aînés du 1er mai



Diplômés du 1er mai



Paris - Roubaix



Paris - Roubaix



Chasse aux oeufs



Braderie - Brocante

## INFORMATIONS DE L'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT

Mai 2018

*mon parcours d'assuré*

**Afin de préparer au mieux votre départ en vacances, commandez dès maintenant votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM).**

Totalement **gratuite** et valable 2 ans, la CEAM assure la prise en charge de vos éventuels soins médicaux dans tous les pays de l'Espace Economique Européen et en Suisse.

Simple et rapide, la commande de votre CEAM s'effectue depuis votre compte Ameli, elle ne nécessite aucune pièce justificative et doit s'effectuer au moins 15 jours avant la date de votre départ. Si votre départ est imminent, votre caisse d'Assurance Maladie vous délivrera un certificat provisoire de remplacement, valable 3 mois.



La CEAM est **individuelle** et **nominative**. Chaque membre de votre famille doit avoir la sienne, y compris les enfants de moins de 16 ans. Elle ne remplace en aucun cas votre Carte Vitale.

Pour obtenir votre CEAM :

- connectez-vous sur votre compte Ameli, rubrique mes démarches.
- faites la demande aux bornes situées dans la plupart de nos agences ou aux guichets automatiques de l'Assurance Maladie situés rue St Lazare à Cambrai, rue de la Croix à Maubeuge et rue du Rempart à Valenciennes.

Vous recevez votre carte chez vous sous 10 jours ouvrés.



La CEAM est utilisable en version dématérialisée dans votre application ameli pour smartphone et tablette. Pensez-y ! C'est pratique et sécurisant en cas d'oubli.

# Calendrier des fêtes

Samedi 16 juin	Spectacle Magic Danse - Salle des fêtes Fête de la musique avec l'Amichorale	Jeudi 26 juillet	Ste Anne : Messe à 10h - Concert à 20 h Chapelle Sainte Anne	Samedi 10 novembre	Soirée Quizz des Ch'tis coureurs Salle des fêtes
Samedi 16 Dimanche 17 juin	Festival de Cerfs-Volants Terrain route de Clary	Vendredi 27 juillet	Kermesse de l'accueil de loisirs Ecole Jules Leroux 15 h	Dimanche 11 novembre	Armistice : Messe et Défilé suivi d'un vin d'honneur à la salle Gambetta
Lundi 18 juin	Marche Multiforme départ Salle des fêtes	Samedi 28 juillet	Réunion de l'association des Parents d'élèves Salle Gambetta	Dimanche 25 novembre	Concert de Ste Cécile par les chorales de l'Amicale Laïque - Anniversaire 45 ans Salle des fêtes
	Retraite Associative Appel du 18 juin à 18 h	Samedi 18 août	Concours de propagande nocturne Pétanque 2000 Parc de la Brasserie - 20 h	Mercredi 5 décembre	Hommage aux «Morts pour la France» Dépôt de gerbe - Vin d'honneur Square A.F.N. - Foyer des Anciens
Dimanche 24 juin	Kermesse des Ecoles Ecole Jules Leroux	Dimanche 2 septembre	Messe Calvaire	Vendredi 7 Samedi 8 décembre	Téléthon - Animations tout le Week-end Salle des fêtes - Salle de sports Salle Gambetta
Vendredi 29 juin	Assemblée générale du Budo club Salle Gambetta	Mardi 4 septembre	Ouverture et assemblée générale des Roseaux Bertrésiens Restaurant scolaire - 14 h	Dimanche 9 décembre	Concert de l'Harmonie de Bertry Salle des fêtes
Samedi 30 juin Dimanche 1 juillet	Fête communale - Fête foraine Place Fiévet	Vendredi 7 septembre	Reprise de la danse de salon Salle des fêtes	Vendredi 14 décembre	Concert de Noël par l'Amichorale Eglise - 20 h
Samedi 7 juillet	Réunion d'information accueil de loisirs Salle Gambetta - 10 h	Vendredi 14 septembre	Assemblée générale des parents d'élèves Foyer des Anciens - 20 h	Samedi 15 décembre	LOTO de l'A.P.E. Salle des fêtes
Samedi 14 juillet	Lâcher de pigeons - Levée des Couleurs Monument aux Morts - 8 h	Mardi 25 septembre	Assemblée générale de l'Amicale Laïque Salle Gambetta	Dimanche 16 décembre	Marché de Noël par les majorettes «BOUGE» Salle des fêtes
	Retraite aux flambeaux - feu d'artifice soirée grillades Stade Marcel Clément	Samedi 6 octobre	Remise de prix Pétanque 2000 Salle Gambetta - 18 h	Vendredi 21 décembre	Noël du Budo Club Salle de sports
Vendredi 20 juillet	Concours de propagande nocturne Pétanque 2000 Parc de la Brasserie - 20 h	Vendredi 12 octobre	Remise de chèque ROPARUN des Ch'tis coureurs Salle des fêtes	Fin décembre	Spectacle de Noël par la Municipalité Salle des fêtes
Dimanche 22 juillet	Rencontre Canine Stade Marcel Clément	Dimanche 4 novembre	LOTO de l'Amicale Laïque Salle des fêtes - 15 h		